



Les falaises de Piedmont et Prévost

Imbroglia sur leur protection

Le Comité régional pour la protection des falaises

Demande à la ville un plan d'action pour la création d'un parc

Claude Bourque, pour le Comité

Le comité régional pour la protection des falaises de Prévost-Piedmont (CRPF) demande au Conseil municipal de Prévost de définir un plan d'action pour la création d'un parc.

Adressée au Conseil à sa réunion publique du 13 décembre dernier, cette demande vise à faire en sorte que le territoire sous la juridiction de Prévost devienne un parc. Élément exceptionnel du paysage, cet escarpement tire son intérêt écologique de la diversité et de l'agencement des habitats qu'on y retrouve favorisant ainsi la présence de plusieurs espèces d'oiseaux de proie.

La Société de la faune et des parcs (FAPAQ) reconnaît l'intérêt de protéger un tel site.

Le CRPF réitère l'importance de ce dossier qui vise à assurer la protection du capital vert de Prévost. Le Comité est convaincu que l'initiative du Conseil sera perçue, par les prévostoises et prévostoises, par Monsieur Mulcair, ministre de l'Environnement et par les maires et préfets, comme une manifestation concrète des préoccupations du Conseil en matière de famille et de qualité de vie des citoyens. Comme quoi, à Prévost, le développement durable, ça serait déjà du concret.

Clément Cardin - Lors de la dernière réunion du conseil municipal de Piedmont, le maire Maurice Charbonneau a informé les citoyens, que l'article 19 de la loi sur la conservation du patrimoine naturel n'était plus appliquée sur le territoire des falaises de Piedmont et de Prévost lequel inclut une partie des terrains de la Corporation ERS.

Il a aussi mentionné que la requête en nullité de Corporation pour le développement de la Jeunesse E.R.S.* n'avait plus sa raison d'être, mais que d'autres recours subsistaient. Après vérification auprès d'un membre du cabinet du ministre Thomas Mulcair et du directeur du Patrimoine naturel, on nous a pourtant assuré que l'article 19 est toujours appliqué sur la propriété de la Corporation ERS ainsi que sur le reste du territoire protégé des falaises de Piedmont et Prévost et que le ministre Mulcaire n'a pas l'intention de retirer cette protection. Il y a cependant des négociations entre le ministère de l'environnement et E.R.S.

Rappelons que l'article 19 de la Loi de conservation du patrimoine naturel est appliquée sur environ 800 acres de terrain qui inclut les falaises à la limite de Prévost. Ce site a été protégé pour sa biodiversité, entre autres pour les oiseaux de proie nichant dans les falaises et pour leur assurer un terrain nourricier. Ce paysage unique des Laurentides, d'une beauté exceptionnelle, qui peut être vu à partir de l'autoroute des Laurentides est maintenant préservé d'une façon officielle.

NDLR: Pour la requête en nullité de Corporation pour le développement de la Jeunesse E.R.S.* voir Le Journal de Prévost, éd. octobre 2004, page 3.



Le mont Shaw, le mont Belvédère et le mont Pinnacle font partie d'un massif sillonné par un réseau de pistes, héritage de Herman S. Johansen dit Jack Rabbit. Ce patrimoine naturel constitue un joyau que des citoyens de Prévost, Saint-Hippolyte et Piedmont veulent protéger. Ces bénévoles poursuivent leur action sous l'égide du comité régional pour la protection des falaises (CRPF), organisme sans but lucratif.

Photo aérienne: Michel Fortier

Pour vos repas du temps des fêtes

Surveillez nos **spéciaux d'épicerie**

Heures d'ouverture du temps des fêtes:

Vendredi 24 et 31 décembre - 8h à 21h

Samedi 25, dimanche 26 décembre, samedi 1^{er} et dimanche 2 janvier - 10h à 19h

Grande variété Fruits et légumes

Carambole, cerise de terre, mûres, fraises, framboise, papaye, etc. Avocat, pâtisson, mini zucchini, haricot extrafin, etc.

Buffet

Commandez 48 hres à l'avance

Brochure en magasin

Le Marché Dominic s'approvisionne directement du Marché central

Fraicheur et variété

Meilleurs Voeux! Joyeux Noël et Bonne Année 2005 à toute notre clientèle!

Choix variés Comptoir des viandes

Rôti de poitrine de dinde, rôti de porc et dinde, rôti de dinde mariné, caille, lapin, dinde fraîche, saucisses maison, etc.

AXEP plus

Marché Dominic Piché

3023, boul. Labelle à Prévost - (450) 224-2621

Ouvert 7 jours

Lun.-ven. de 8h à 21h
Sam.-Dim. de 8h à 19h